

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, et le 08 Avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

**Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LANDO Thierry, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MUGERIN Alice, PRABEL Serge.

## OUVERTURE DE SÉANCE

### 1- INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints,
- Considérant que la commune compte 732 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- fixe à compter du 28 Mars 2014, le montant des indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

#### Taux en % de l'indice brut mensuel 1015 :

Le Maire : Mme SCHNEIDER Sylvie 31 % de l'indice 1015.

#### Taux en % du barème de référence applicable aux adjoints :

1 <sup>er</sup> adjoint : M. BERTHET Jean-Louis	8.25 % de l'indice 1015.
2 <sup>ème</sup> adjoint : M. BARNIER Alain	8.25 % de l'indice 1015.
3 <sup>ème</sup> adjoint : M. MOLLARD André	8.25 % de l'indice 1015.
4 <sup>ème</sup> adjointe : Mme FIAMENGHI Martine	8.25 % de l'indice 1015.

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

### 2- ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mme Le Maire propose d'élire les délégués titulaires et suppléants pour les diverses commissions communales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- désigne les délégués titulaires et suppléants selon le tableau ci-joint.

### **3- INFORMATION SUR LES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE CŒUR DE SAVOIE**

Mme Le Maire rappelle que pour les communes de moins de 1000 habitants, selon l'article L 273-11 du code électoral, les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau après qu'ont été élus le maire et les adjoints.

- Déléguée titulaire : Mme SCHNEIDER Sylvie, maire
- Délégué suppléant : M. BERTHET Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint

### **4- DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ POUR SIÉGER À LA COMMISSION LOCALE CHARGÉE D'ÉVALUER LES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE**

Le conseil communautaire de Cœur de Savoie s'est réuni le 06 janvier 2014 et a arrêté la composition de la Commission Locale en charge de l'évaluation des transferts de charges.

Cette commission est chargée de rédiger un rapport annuel sur l'évaluation des compétences et charges transférées ou à transférer, ces dernières ayant une incidence sur l'attribution de compensation.

S'agissant des membres de cette commission et afin de garantir une juste représentation des parties engagées, il est proposé que chaque commune membre de la Communauté de Communes dispose d'un délégué (soit au total 43 membres au sein de la CLECT).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Nomme M. PRABEL Serge, domicilié à La Croisette 73800 STE-HELENE-DU-LAC, en tant que membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

### **5-ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS CŒUR DE SAVOIE (CIID)**

Mme Le maire précise que la nouvelle communauté de communes de Cœur de Savoie relevant du régime de FPU devra procéder à la constitution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) chargée des évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. Cette commission est composée de 11 membres désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques d'après une liste de 20 titulaires et 20 suppléants désignés par les conseils municipaux membres de l'EPCI. Pour les communes disposant sur leur territoire de locaux à usage industriel et/ou commercial, il convient de proposer un représentant titulaire et un suppléant, qui peuvent ne pas être un conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Propose M. BERTHET Jean-Louis comme représentant titulaire et M. COUX Emmanuel comme suppléant à la commission intercommunale des impôts directs (CIID) de Cœur de Savoie.

### **6- ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE MÉTROPOLÉ SAVOIE**

Mme Le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune auprès du syndicat Métropole Savoie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

#### **Délégué titulaire :**

Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire, La Croisette, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

#### **Délégué suppléant :**

M. BERTHET Daniel, conseiller municipal, Chef-Lieu, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

## **7- ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU SIBRECSA**

Mme Le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat Intercommunal du Bréda et de la Combe de Savoie pour les déchets ménagers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

### **Délégué titulaire :**

M. BERTHET Daniel, conseiller municipal, Chef-Lieu, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

## **8-ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU COISIN**

Mme Le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la vallée du Coisin.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

### **Délégués titulaires :**

M. MOCELLIN Yves, Conseiller Municipal, Le Grand clos, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

M. BATTARD Patrick, Conseiller Municipal, 218 avenue de la Gare, 73800 MONTMELIAN

### **Délégués suppléants :**

M. BERTHET Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint, La Croisette, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

M. BERTHET Daniel, Conseiller Municipal, Chef-Lieu, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

## **9- ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU RPI**

Mme Le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant de la commune auprès du Regroupement Pédagogique de Laissaud - Les Mollettes et Ste-Hélène-du-Lac.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

### **Délégués titulaires :**

Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire, La Croisette, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

Mme FIAMENGGHI Martine, 4<sup>ème</sup> Adjointe, Grange-Maréchal, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

### **Délégué suppléant :**

Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, Conseillère Municipale, Le Replein, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

## **10- ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT DES EAUX**

Mme Le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Chamoux-sur-Gelon.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

### **Délégués titulaires :**

M. MOLLARD André, 3<sup>ème</sup> adjoint, Grange-Maréchal, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

M. MOCELLIN Yves, Conseiller Municipal, Le Grand clos, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

### **Délégués suppléants :**

Mme LOVET Céline, Conseillère Municipale, Chef-Lieu, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

M. BERTHET Daniel, Conseiller Municipal, Chef-Lieu, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

## **11- ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU SISARC**

Mme Le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

### **Délégué titulaire :**

M. BATTARD Patrick, Conseiller Municipal, 218 avenue de la Gare, 73800 MONTMELIAN

### **Délégué suppléant :**

Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire, La Croisette, 73800 STE-HELENE-DU-LAC

## **12- ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de constituer la commission d'appel d'offres fixée par le code des marchés publics de la manière suivante :

- Le Maire, trois membres titulaires et trois suppléants du Conseil élus à la proportionnelle au plus fort reste.
- S'y ajoute des membres consultatifs : Le Receveur Municipal, le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et la Répression des fraudes, un représentant concerné par l'objet du marché et des personnalités compétentes dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres, choisies par le président de la commission. Ils assistent aux séances et peuvent formuler un avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- sont élus membres de la commission d'appel d'offres pour tous les marchés et pour la durée du mandat :

### **Membres titulaires**

- M. BERTHET Jean-Louis
- M. MOLLARD André
- M. PRABEL Serge

### **Membres suppléants**

- M. BERTHET Daniel
- M. BARNIER Alain
- M. MOCELLIN Yves

## **13- DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ DU CNAS (COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE)**

Mme Le Maire explique que la commune a adhéré au Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal par délibération du 23/01/2008.

Conformément à la chartre de l'action sociale, il convient de désigner un délégué représentant le collège des élus et faire procéder à la désignation d'un délégué représentant le collège des bénéficiaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- désigne Mme FIAMENGGHI Martine, 4<sup>ème</sup> adjointe, représentant le collège des élus.
- désigne Melle CARRET Nathalie, rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, représentant le collège des agents.

## **14- DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « CANICULE »**

Mme Le Maire explique qu'il convient de désigner un référent concernant le plan canicule.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- désigne Mme LOVET Céline, conseillère municipale, Chef-Lieu, 73800 STE-HELENE-DU-LAC, comme référent canicule.

## **15- DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL CHARGÉ DES QUESTIONS DE DÉFENSE**

Mme Le Maire précise qu'il convient de désigner un conseiller municipal chargé des questions de défense.

Ce conseiller aura pour vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- désigne M. BERTHET Jean-Louis, 1<sup>er</sup> adjoint, La Croisette, 73800 STE-HELENE-DU-LAC, dans la fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

## **16- DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « Lutte contre l'ambroisie »**

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de lutte contre l'ambroisie proposé par l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes(ARS). Elle explique que pour mener à bien ce projet l'ARS souhaite créer un comité de pilotage avec des représentants de l'Etat, le Conseil Général et les organismes concernés et que de ce fait la commune est invitée à désigner un référent « ambroisie ».

Le rôle du référent sera de suivre l'évolution dans la propagation de cette plante qui est à l'origine de fortes réactions allergiques, d'informer la population et de mettre en ouvre les moyens d'élimination de cette plante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- désigne Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, Conseillère Municipale, Le Replein, 73800 STE-HELENE-DU-LAC, comme référent Ambroisie.

## **17- DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le cadre de cette délégation, ces attributions relèvent de la compétence de Mme le Maire, à charge pour elle d'en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier à Mme Le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans le cadre de cette délégation, ces attributions relèvent de la compétence de Mme le Maire, à charge pour elle d'en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, en application de l'article L.2122-23 du C.G.C.T.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le Conseil municipal décide de confier à Mme Le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants pour un montant maximal fixé à 50 000 € et lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

#### **18- AUTORISATION A LA SECRÉTAIRE DE MAIRIE D'ASSISTER AUX RÉUNIONS**

Sur la proposition de Mme Le Maire et à la majorité, le Conseil Municipal autorise la secrétaire de mairie à assister aux séances de l'assemblée, pendant toute la durée de la session obligatoire et facultative, afin d'aider le Conseiller secrétaire de séance dans les travaux d'écriture.

#### **19- DÉMATÉRIALISATION DE L'ENVOI DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ENTRE LA COMMUNE ET LES ÉLUS**

Mme Le Maire propose aux conseillers municipaux, qui sont équipés, de recevoir les convocations et comptes-rendus du Conseil Municipal et autres documents officiels au format PDF par courrier électronique. Pour les autres, l'envoi se fera par courrier postal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité cette proposition et complète le tableau prévu à cet effet dans lequel ils inscrivent leur adresse mail et approuvent par leur signature.

#### **DIVERS :**

- Commission Communale des Impôts Directs : Le Conseil Municipal doit proposer, au plus tard dans les 2 mois qui suivent l'élection du Maire, une liste comportant 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants. Ensuite le Directeur départemental des finances publiques nomme 6 titulaires et 6 suppléants.

- Deux permanences auront lieu en mairie pour la distribution des plaques aux habitants concernant la numérotation des habitations suite à la pose des panneaux du nom des rues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,



Mme SCHNEIDER Sylvie

## COMMISSIONS COMMUNALES (délibération du 08/04/2014)

Commissions	Missions / Actions	Adjoint responsable	Membres élus	Personnes non élues
<b>Maire - Mme SCHNEIDER Sylvie</b> Pilotage général				
<b>1 Budget</b>	<b>Programmation</b>	<b>M. BERTHET Jean-Louis</b>		
	Préparation du budget Achats matériel et fournitures Appels d'offres Aides et subventions diverses (servies)		Mme MUGERIN Alice Mr PRABEL Serge	
	Conduite audit général/ synthèse / programmation Préparation du programme pluriannuel d'investissement			
<b>2 Communication</b>				
	Site Internet Livret d'accueil Journal d'info Développement de l'ADSL, NTIC		Mr COUX Emmanuel M. BARNIER Alain Mr PRABEL Serge Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne	
<b>3 Urbanisme</b>		<b>M. BARNIER Alain</b>		
	Avis sur les actes d'urbanisme Gestion des litiges/ contentieux Relations services instructeurs, usagers...		Mme MUGERIN Alice Mr BERTHET Daniel M. MOLLARD André	
<b>4 Environnement</b>				
	Aménagement du lac Sentiers de promenade Développement durable - Energies nouvelles - Economies d'énergies		Mr BATTARD Patrick Mr MOCELLIN Yves Mr BERTHET Daniel	
<b>5 PLU</b>				
			Le Conseil Municipal	
<b>6 Action sociale/Vie associative/Cérémonies</b>		<b>Mme FIAMENGI Martine</b>		nommées par arrêté
	Animation du CCAS Aides aux personnes âgées Encadrement opérationnel des personnels cantine/école Relations/ Mobilisation des associations Actions culturelles et sportives		Mme LOVET Céline Mr MOCELLIN Yves M. LANDO Thierry Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne	
	<b>Maisons fleuries</b>		Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne M. MOCELLIN Yves	
<b>7 Commission Intercommunale "Jeunes"</b>				
			Mr PRABEL Serge Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne	
<b>8 Travaux (voirie, bâtiments publics, réseaux...)</b>		<b>Mr MOLLARD André</b>		
	Gestion des affaires en cours Exécution des marchés Préparation du programme des travaux (entretien) Encadrement opérationnel des agents techniques Suivi des travaux d'investissement Gestion salle polyvalente et bâtiments publics		Mr BATTARD Patrick Mr PRABEL Serge Mme LOVET Céline Mr MOCELLIN Yves Mr BERTHET Daniel Mr COUX Emmanuel	
<b>9 Groupe travaux bâtiment mairie/école</b>				
			M. BERTHET Jean-Louis M. BARNIER Alain M. BATTARD Patrick Mme LOVET Céline Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne M. MOCELLIN Yves	

## Intercommunalité - Syndicats

Délibération du 08/04/2014

	Titulaires	Suppléants
<p><u>Communauté de Communes Cœur de Savoie</u></p> <p>Conseil communautaire</p> <p>CIID (commission impôts)</p> <p>CLECT</p>	<p>Mme Le Maire</p> <p>M. BERTHET Jean-Louis</p> <p>M. PRABEL Serge</p>	<p>M. BERTHET Jean-Louis</p> <p>M. COUX Emmanuel</p>
<p>Métropole Savoie</p>	<p>Mme Le Maire</p>	<p>M. BERTHET Daniel</p>
<p>SIBRECSA</p>	<p>Mr BERTHET Daniel</p>	
<p>Syndicat d'Assainissement du Coisin</p>	<p>M. MOCELLIN Yves</p> <p>M. BATTARD Patrick</p>	<p>M. BERTHET Jean-Louis</p> <p>M. BERTHET Daniel</p>
<p>Regroupement Pédagogique</p>	<p>Mme Le Maire</p> <p>Mme FIAMENGIH Martine</p>	<p>Mme CHAMPIOT-BAYARD Evelyne</p>
<p>Syndicat des eaux de Chamoux sur Gelon (SIAE)</p>	<p>M. MOLLARD André</p> <p>M. MOCELLIN Yves</p>	<p>M. LOVET Céline</p> <p>M. BERTHET Daniel</p>
<p>Syndicat Mixte Isère et Arc en Combe de Savoie (SISARC)</p>	<p>M. BATTARD Patrick</p>	<p>Mme Le Maire</p>